
Résumé du rapport final : lieu de travail. sans fumée

A travers l'action « lieu de travail. sans fumée », l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), le secrétariat d'Etat à l'économie (seco) et l'association faîtière de la branche de l'assurance-maladie (santésuisse) souhaitent encourager les entreprises suisses à protéger leurs collaborateurs du tabagisme passif. L'action s'inscrivait dans la stratégie sur le terrain de l'OFSP et complétait sa campagne sur la prévention du tabagisme « BRAVO - La fumée en moins, la vie en plus ». Elle s'articulait en trois phases : bronze, argent et or. La première a débuté en octobre 2006, la dernière a clôturé l'action à fin mai 2009. Les entreprises participantes pouvaient s'inscrire dans la catégorie correspondante et accéder, étape par étape, au statut d'entreprise sans fumée (catégorie or). Dans les catégories argent et or, huit entreprises ont été tirées au sort et ont été contrôlées selon certains critères. Ce contrôle a été effectué par l'Association suisse pour la prévention du tabagisme avec les organes cantonaux compétents.

L'action sur le terrain, « lieu de travail. sans fumée », a soutenu la campagne principale « La fumée en moins, la vie en plus », autrefois campagne « BRAVO ». Les structures élaborées durant la phase bronze ont fait leurs preuves également pour la deuxième et la troisième phase du projet. Le secrétariat du projet a été maintenu et les organismes responsables se sont rencontrés à chaque étape afin de déterminer en commun la suite à donner. Ils ont continué de travailler avec l'Association suisse pour la prévention du tabagisme, qui coordonnait le contrôle des entreprises gagnantes. Les organes cantonaux ont assuré ce contrôle et la collaboration a fonctionné impeccablement.

Le site Internet de « lieu de travail. sans fumée » a joué un rôle important dans cette action. Il était intégré au site www.bravo.ch et a contribué de cette manière à le faire connaître et à générer de nombreuses visites. Le site « lieu de travail. sans fumée » est resté en fonction au-delà du terme du projet jusqu'à la fin de 2009. Actualisé en permanence, il a joué un rôle prépondérant pendant toute la durée de l'action : les entreprises se sont pour la plupart inscrites en ligne. Les portraits des entreprises gagnantes, les informations et les impressions de la remise de prix, les résultats de l'évaluation, etc. ont été mis en ligne. Une rubrique propre à LINK a été installée pour la publication des résultats de l'évaluation des modules 1 et 2. En 2008, la configuration graphique du site a été remaniée et une boutique installée avec possibilité de téléchargement d'affiches, de bannières et d'autocollants réalisés pour l'action.

En mars 2006, un publipostage a été adressé à 6500 entreprises en Suisse. 782 entreprises s'étaient inscrites à la clôture du délai d'inscription pour la première année du projet (30 septembre 2006).

En avril 2007, 35 000 entreprises au total avaient été contactées par un publipostage composé d'une lettre et d'un dépliant concernant l'action. A nouveau, 972 entreprises se sont inscrites (total depuis le début de l'action : 1754).

En mai 2008, un dernier publipostage a été envoyé. Au total, 26 000 entreprises dans toute la Suisse ont été invitées à participer à la dernière phase de l'action (catégorie or). Ce dernier publipostage a permis 612 nouvelles inscriptions pour le 31 août 2008. Le taux de réponse à la clôture s'élevait à 1,95 %.

A l'échéance des inscriptions, 2366 entreprises avaient participé à l'action « lieu de travail. sans fumée » (1587 en Suisse alémanique, 348 en Romandie et 431 au Tessin). L'action a atteint, si l'on extrapole sur toutes les entreprises, 220 000 employés.

En mai 2009, un publipostage de remerciements de la part des organismes responsables a été adressé aux 2366 entreprises participantes. Ce courrier contenait, outre les remerciements pour l'engagement fourni, des considérations émises par les collaborateurs des entreprises gagnantes de la phase or et des chiffres et faits sur le thème du tabagisme passif. Les services spécialisés et les autres acteurs importants pour l'action ont reçu, en mai 2009, une lettre personnelle qui les remerciait de leur engagement et de leur collaboration dans le cadre de l'action.

Les entreprises inscrites ont été informées du déroulement de l'action par un courriel.

Tirage au sort et remise des prix

Deux tirages au sort sous contrôle notarial ont eu lieu au cours de l'action « lieu de travail. sans fumée ». Pour le premier qui s'est déroulé le 12 juillet 2007, huit entreprises (quatre de la catégorie argent et quatre de la catégorie or) ont été sélectionnées parmi celles qui s'étaient inscrites à l'époque. Le second tirage a eu lieu le 15 septembre 2008. Les services cantonaux spécialisés ont

finalement contrôlé le respect des critères du concours. Ces contrôles ont été coordonnés par l'Association suisse pour la prévention du tabagisme.

Pour donner un aspect festif au tirage de la dernière phase, celui-ci a été centralisé. Il a eu lieu le 18 novembre 2008 au forum politique de la Confédération dans la Tour des prisons à Berne. Des représentants de sept des huit entreprises gagnantes et des organismes responsables y ont assisté ainsi que des collaborateurs de l'OFSP.